GENDER ERIE

7830597

7.3.78

BRIGADE DE

Procès-verbal nº 238 du 8 mars 1978.

- ANALYSE.

Objets volants non identifiés

Copie certifiée conforme à l'original.

, le 5.4.1978

L'Adjudant chef , Commandant la brigade de PROCES - VERBAL

D · ENQUETE

PRELIMINATRE

-2-2-2-2-2-2-

L'an mil r	neui	2 0	ent	soi	xan	te	dix	hu	it,	le 1	nuit
mars		٠		•		•		•	• , •		• • •
Nous,		MDI	L/Ch	ef.	0f	fi	cier	de	Po	lice	Judi-
ciaire.	890							•			Judi-
ciaire, le la brigade	de	. El			(			44			

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## I - PREAMBULE

Le mercredi 8 murs 1978 à 10 heures 30, au bureau de notre brigade, se présente monsieur brigadier de police municipale,

domicilié à

Cette personne nous fait part de l'observation d'un objet volant non identifié le 7 mars 1978 à 19 heures 15, alors qu'elle se trouvait sur la terrasse de son domicile.

Son attention s'est portée tout d'abord sur deux points rouges fixes superposés (IO à 15 cm de diamètre distants de 20 cm) en direction

L'observation a duré environ deux minutes.

Ensuite, subitement ses points se sont étéints.

Après quelques secondes d'inobservation, un autre point de même grosseur, émettant une lumière blan-

au dessus de l'agglomération de Cette observation a duré une minute environ.

che, s'est dirigé à grande vitesse vers l'

L'épouse de cet employé municipal a également été témoin des faits.

## 2 - MESURE PRISE

Par message radio nº 240/2, à 11 heures 45, nous rendons compte de ce fait constaté à notre commandant de compagnie à.

7		7.1	RF	0	TT	7.7	m	7
3	-	10	14	Q	U	L	1	1

COMMANDEMENT REGIONAL DE LA GENDAR TERRE à 7 AVR. 1978

**DESTINATION:** 

1:.-

Ce même jour, nous entendons :

ans, brigadier de police municipale. demeurant à . de nationalité française, qui déclare

à IO heures 45 :

Le mardi 7 mars 1978, à 19 heures 15, je suis sorti sur la terrasse de mon domicile et j'ai observé machinalement le ciel. Mon attention s'est portée sur deux points fixes rouges superposés, en direction . J'ai observé 🔠 ce phénomène pendant deux minutes environ et j'ai appelé mon épouse pour qu'elle aussi constate ce fait.

Subitement, ces objets lumineux se sont étaints. Ma femme entre temps est allée chercher mes jumelles et je me suis dirigé dans la rue pour éventuellement revoir ces objets. 🙂

Observant le ciel étoilé, j'ai aperçu un objet lumineux de la grosseur d'une étoile, d'une luminosité blanche qui filait à grande vitesse de la direction précitée vers l'

, au dessus de l'agglomération de Cette observation a duré environ une minute.

Il me semble qu'il y a lieu de rapprocher les deux phénom mènes, c'est à dire, les deux points rouges immobiles disparaissant subitement puis le deuxième point survenant quel que ques secondes après au même endroit.

S.I. Je ne peux évaluer la taille réelle de ces points car! j'ignore à quelle distance ils se trouvaient. Néanmoins, ... ils correspondent à un diamètre de IO à 15 cm.

En ce qui concerne les deux points rouges superposés, ils étaient distants de 20 cm environ.

J'ai tout d'abord pensé à un avion mais ensuite en tenant compte de la vitesse et de la lumière blanche je me suis retranché vers le phénomène OVNI.

Je ne souffre pas d'hallucination. Je n'ai pour unique

témoin que mon épouse.

J'ai tenu à aviser la Gendarmerie car il se pourraît que d'autres personnes aient remarqué ce même phénomène, à

ou dans la région. C'est uniquement à titre de renseignement que je fais cette déclaration pour un éventuel prof: envers les spécialistes des OVNI.

Le 8 mars 1978, à 11 heures. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y change à y ajouter ou à y retrancher. """""

( A signé au carnet de déclarations )

Ce même jour, à 11 heures 15, nous entendons à son lieu de travail:

> épouse ans, employée de bureau, demeurant à , de nationalité française, qui déclare:

Le mardi 7 mars 1978 vers 19 heures 15, mon mari qui était sur la terrasse de notre domicile m'a appelée pour me faire. constater un phénomène lumineux de teinte rouge, deux points fixes distants de 20 cm epviron, en direction On entendait aucun bruit de moteur. Après un certain laps de temps, environ une minute, ces objets ont disparu.

Mon mari s'est déplacé dans la rue et je lui ai apporté

ses jumelles. C'est à ce moment que j'ai pu avec lui observer dans le ciel toilé, un objet d'une luminosité blanche très claire, d'une grosseur d'une étoile, se déplaçant de

la direction précitée vers l'. Au dessus de la ville de , à grande vitesse, je l'ai vu se déplacer et celà pendant environ une minute.

Je n'ai plus remarqué cet objet ni d'autre.

Le 8 mars 1978, à 11 heures 55. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à

y ajouter ou à y retrancher.""""

( A signé au carnet de déclarations )

Durant cette journée et celles qui suivirent aucune personne ne s'est présentée à la brigade pour témoigner d'une éventuelle observation d'objet volant non identifié.

Cependant, pour corroborer les constatations des témoins, nous nous rendons à la tour de contrôle du Ier de

camp de

Nous recueillons les renseignements suivants :

- Le mardi 7 mars 1978 le ciel était clair. (ce que nous confirmons)

- Un vol d'hélicoptères, PUNA, s'effectuait au de mais aux environs de , soit à 60 km.

- La direction - correspond à la voie aérienne k .

- Le maréchal des logis de l'unité précitée a remarqué également un phénomène identique mais l'heure ne correspond pas à celle formulée par les témoins civils.

Le 8 mars 1978, à 18 heures, nous entendons au bureau de la brigade:

ans, maréchal des logis au Ier de , camp de La ,

. de nationalité

demeurant à , française, qui déclare :

"Je suis militaire de carrière au Ier
Hier soir, en ma qualité de contrôleur de la sécurité aérienne,
je me trouvais à la tour de contrôle du camp de

A 20 heures 35 alors que j'observais le ciel j'ai remarqué

un point brillant légèrement plus gros qu'une étoile au

pavançait très lentement vers le et celà pendant une minute trente environ. J'ai pris mes jumelles et j'ai remarqué le même point qui émettait des lueurs rouges.

Après ce temps d'observation, j'ai vu ce point circuler rapidement semblable à un déplacement d'avion, toujours dans la même direction.

Il est difficile d'établir avec exactitude l'existence d'un objet volant non identifié car la distance d'observation était vraiment trop grande. Le cap constaté au moment du déplacement de l'engin était de 90°.

A ma connaissance, l'évolution effectuée par l'objet, lent tout d'abort et rapide ensuite, ne semble pas correspondre à un

type d'avion volant à haute altitude.

Il est très difficile de se prononcer sur l'existence d'un phénomène.

S.I. Je n'ai pas vu de points rouges superposés et je suis formel sur l'heure de passage.

S.I. Le déplacement rapide s'est effectué en IO à 15 secondes. Un hélicoptère de type gazelle était prête à décoller. J'ai avisé son pilote qui s'est rendu dans la direction donnée. Il n'a rien remarqué d'anormal.

Par ailleurs, le 7 mars 1978, au moment des faits, de nombreux hélicoptères se trouvaient en vol et aucun pilote n'a signalé un phénomène quelconque.

Ma conclusion est celle-ci:

La lueur émise par l'objet me paraît plus intense et plus constante que celle propagée par un avion. (Un avion connu de moi) Enfin, la lumière d'un avion émise pour l'atterris sage peut être laissée en vol, par oubli, mais dans ce cas elle ne se verrait pas puisque cet avion ne volait pas de face.----

Le 8 mars 1978, à 18 heures 50. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."""""" ( A signé au carnet de déclarations )

Le IO mars 1978, à 16 heures, nous nous rendons à la station météorologique de . Monsieur nous fait part qu'aucune observation n'est effectuée de nuit.

Cependant, durant la nuit du 7 au 8 mars 1978, le ciel était clair et étoilé.

## 4° - CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort que la description du phénomène observé par les témoins est sensiblement la même. Néanmoins, l'heure det différente. Ces témoins sont formels sur l'heure donnée.

En raison de l'éloignement entre le point d'observation et le phénomène invoqué, il très difficile d'établir l'existence d'un O.V.N.I. D'autant plus que ce dernier évoluait sur la voie aérienne R. ( - ) et que des hélicoptères survolaient les environs de (60 km en ligne droite), ville placée au de

Le MDL/Chef 0.P.J.

Le Gendarme A.P.J.

## DESTINATAIRES

- Le Ier au Procureur de la République, à

- Le 2ème au Général Gouverneur, commandant le Ier Corps d' armée et la 6ème Région Militaire, à

- Le 3ème au Général, Commandant la . Ière Région Aérien-

- Le 4ème (avec copie) à la Direction de la Gendarmerie.

- Le 5ème au Préfet de

- Le 6ème aux archives.

Fait et clos à

, le 4 avril 1978